

TEST	Qui peut organiser une session ?	Conditions	Déclaration préalable	Responsabilité	
SAUV'NAGE	Club agréé	Au moins un évaluateur ENF 1	OUI au Comité Départemental	Club organisateur	Le CD peut déléguer un représentant.
PASS'SPORT DE L'EAU	Comité Départemental Club agréé	Un club agréé ENF ne peut organiser une session que si le CD lui en a confié celle-ci et s'il dispose d'au moins un évaluateur ENF 2. Au moins 2 évaluateurs ENF 2 doivent être présents.		Comité Départemental	Un représentant du Comité Départemental ou du Comité Régional, lui même évaluateur ENF 2, est obligatoirement présent à la session de test
PASS'COMPETITION	Comité Départemental Comité Régional	Au moins 2 évaluateurs ENF 3 doivent être présents.	OUI Au Comité Régional	Comité Régional	Un représentant du Comité Régional, lui même évaluateur ENF 3, est obligatoirement présent à la session de test

## NOTES IMPORTANTES

**SAUV'NAGE** --> Il est reconnu comme un test de "savoir nager" par les 12 fédérations du Conseil Interfédéral des Activités Nautiques:

- Fédération Française des Sociétés d'Aviron
- Fédération Française de Canoë-kayak
- Fédération Française de Char à voile
- Fédération Française d'Études et sports sous-marins
- Fédération Française Motonautique
- Fédération Française de Pêche sportive au coup
- Fédération Française des Pêcheurs en mer
- Fédération Française de Sauvetage et secourisme
- Fédération Française de Ski nautique
- Fédération Française de Surf
- Fédération Française de Voile
- Fédération Française de Vol Libre

**PASS'SPORT DE L'EAU** --> Il est admis en équivalence du test technique préalable à l'entrée en formation au B.P.J.E.P.S. des activités aquatiques et de la natation

**PASS'COMPETITION** --> A partir de la saison 2012/2013, pour toutes les disciplines, les enfants nés en 2004\* et après ne pourront participer aux compétitions que s'ils sont titulaires du Pass'compétition et des niveaux sous-jacents.

*\*les nageur(se)s né(e)s en 2004 seront en dernière année de la catégorie Avenir en 2012/13, ils seront Poussins en 2013/2014*